

# REGLEMENT CHALLENGE FEMININ CARPE 2026

## REGLEMENT DE LA COMPETITION

- 1. Inscription : 250 € par équipe 100% féminine ou en solo pour les 3 manches (1 lot à chaque compétitrice). Présence obligatoire d'au moins 1 compétitrice de l'équipe sur les 3 manches.
- 2. Tirage au sort par les compétitrices d'un numéro de poste pour l'ensemble des manches. Les postes seront répartis de façon aléatoire sur les 3 plans d'eau avant le début du tirage, et révélés aux compétitrices avant chaque manche.
- 3. Le fait de s'inscrire dans une épreuve implique de la part de toute compétitrice l'obligation d'observer ce présent règlement dans son intégralité. Toute infraction, toute fraude ou tentative de fraude, entraînera l'exclusion de l'enduro sans remboursement. L'AAPMA Les Pêcheurs du Val d'Allier se réserve le droit de refuser l'inscription d'une compétitrice si celle-ci n'a pas respecté la législation en vigueur.
- 4. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- 5. L'organisation se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler la manifestation si elle juge que la sécurité des pêcheuses est engagée.
- 6. Le contrôle des cartes de pêche est obligatoire. Il sera effectué avant le tirage au sort par le responsable de la manifestation ou son représentant.
- 7. Le contrôle du matériel, des esches et des amorces est du ressort des commissaires.
- 8. La pêche de fonds autorisée uniquement (zig interdit) et longueur de bas de ligne limitée à 20 cm.
- 9. Les Back-Leads sont autorisés, mais à tout moment, les commissaires pourront demander leur retrait pour faire vérifier les axes de pêche.
- 10. L'amorçage et le lancer de cannes doit rester à l'intérieur du poste, la zone de pêche ne doit pas dépasser le milieu de l'étang.
- 11. L'amorçage doit rester raisonnable et depuis le lieu de pêche de 8h00 à 18h00.
- 12. Bateau, engins télécommandés, échosondeur (Deeper et autres) et canon d'amorçage sont interdits.
- 13. La présence sur le poste d'au moins une pêcheuse est obligatoire. Dans le cas où la coéquipière se retrouve seule, seulement une autre compétitrice du challenge peut donner un coup de main afin d'épuiser le poisson.

- 14. Seules les carpes (miroirs, communes, cuirs, koïs) et carpes amours (blancs ou argentés) seront comptabilisées.
- 15. 4 cannes par équipe ou pour une compétitrice solo.
- 16. Tapis de réception et antiseptique obligatoires ainsi que 5 sacs de conservation minimum (vérification par les commissaires).
- 17. Conservation des poissons : sac de conservation uniquement, 1 seul poisson par sac de conservation (sous peine d'annulation du sac). Dès le 5<sup>ème</sup> poisson en sac, appel des commissaires obligatoire.

  <u>Concernant les carpes amours blancs, ainsi que les carpes de plus de 15 kg : appel des commissaires immédiat.</u>
- 18. Tous les poissons seront remis à l'eau après la pesée par les commissaires.
- 19. L'AAPPMA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- 20. Le classement se fait au cumul des poids des poissons des trois manches. En cas d'égalité, l'ordre du tirage au sort des postes fera foi.
- 21. Le poids minimum de capture est de 1 kg.
- 22. Interdiction formelle d'allumer un feu y compris barbecue.
- 23. Les postes se devront d'être propres et ordonnés pendant toute la durée de l'épreuve et les compétitrices devront ramener leurs sacs poubelles au point de rassemblement. L'AAPPMA pourra appliquer une pénalité de 10 kg en cas de non respect de cette consigne, et s'il est constaté que le poste n'est pas propre après la fin de chaque manche.
- 24. L'entrée dans l'eau est autorisée seulement à hauteur de botte pour épuiser le poisson exclusivement.
- 25. L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos de la manifestation.
- **26.** Toute pêcheuse troublant le bon déroulement de l'épreuve entrainera la disqualification de l'équipe. Les chiens doivent être tenus en laisse.
- 27. Des mesures complémentaires pourront être imposées afin de respecter les consignes et obligations sanitaires du moment.
- 28. Après la dernière pesée du dimanche matin, les compétitrices devront appeler les commissaires pour tout poisson ferré avant l'heure de fin de la manche.
   Pour un poisson ferré dans les dernières minutes de la fin de manche, la pêcheuse dispose maximum de 15 minutes pour sortir le poisson
- 29. Les véhicules seront autorisés à pénétrer sur les sites pour le déchargement et chargement du matériel, les véhicules seront stationnés sur les différents parkings.
- 30. Affichage publicitaire, sponsoring, strictement interdit sous peine d'exclusion.
- 31. Le fait de signer le présent règlement implique le respect de celui-ci sous peine de disqualification de l'équipe.

# **SITES DE LA COMPETITION**

### MANCHE 1 du Vendredi 20 au Dimanche 22 mars 2026 : Plan d'eau du Moulin à St Gérand de Vaux

- Vendredi 20/03 à 7h00 : Accueil des équipes et café offert (Sanitaires aire de camping-car)
- 7h30 : Tirage des emplacements
- 8h30 à 10h00 : Installation sur les postes et sondage autorisé
- 10h00 : Début de la manche n°1
- Dimanche 22/03 à 10h : Fin de la manche n°1
- Rassemblement à 11h pour proclamation des résultats de la manche

RASSEMBLEMENT

Earl Reverdy UP ELB 

Bois Science Bourbonnals 

Etang Saint

Connect Bill Karry

### MANCHE 2 du Vendredi 01 au Dimanche 03 mai 2026 : Boire de Cluzel à St Pourçain sur Sioule

- Vendredi 01/05 à 7h30 : Accueil des équipes et café offert à l'entrée du site
- 8h30 à 10h00 : Installation sur les postes et sondage autorisé
- 10h00 : Début de la manche n°2
- Dimanche 03/05 à 10h : Fin de la manche n°2
- Rassemblement à 11h pour proclamation des résultats de la manche

Coordonnées GPS: Longitude: 3.354595/Latitude: 46.333074



### MANCHE 3 du Vendredi 25 au Dimanche 27 septembre 2026 : Plan d'eau des Ozières à Yzeure

- Vendredi 25/09 à 7h30 : Accueil des équipes et café offert Salle Dieter-Trennheuser
- 8h30 à 10h00 : Installation sur les postes et sondage autorisé
- 10h00 : Début de la manche 3
- Dimanche 27/09 à 10h00 : Fin de la manche 3 et du challenge
- Rassemblement à 11h salle Dieter-Trennheuser pour le classement final et remise des prix

Coordonnées GPS: Longitude: 3.354177/ Latitude: 46.570043



NOUS FAISONS APPEL A L'ESPRIT ET A L'ETHIQUE DES PECHEUSES DE CARPES POUR LE RESPECT DU REGLEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES AUTRES PECHEUSES ET SURTOUT DU POISSON.